

EVERBRITE, INC.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 – IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT: **Revêtement Transparent Everbrite™**

DATE IMPRIMÉE: 11/1/19

N° D'IDENTIFICATION: **EB137**

UTILISATION/CLASSE DE PRODUIT: REVÊTEMENT DE PROTECTION TRANSPARENT

FOURNISSEUR:
Everbrite, Inc.

FABRICANT:
Everbrite, Inc.

11492 Sunrise Gold Circle
Rancho Cordova, CA 95742
+1-916-852-0200 (8h00 à 17h00 PST)

11492 Sunrise Gold Circle
Rancho Cordova, CA 95742
+1916-852-0200 (8h00 à 17h00 PST)

N° D'URGENCE 24 H CHEMTREC
+1-800-424-9300 (Aux États-Unis)

N° D'URGENCE 24 H CHEMTREC
+1-703-527-3887 (Hors des États-Unis)

PRÉPARATEUR: nbk, DATE DE PRÉPARATION: 02/04/2016

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance/du mélange

Liquide inflammable, catégorie 4

Irritation de la peau, catégorie 2

Irritation des yeux, catégorie 2A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, système respiratoire, catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les mentions de précaution

Pictogramme



Message d'avertissement : Avertissement

MENTIONS DE DANGER GHS

Liquide combustible

Provoque une irritation de la peau

Provoque une grave irritation des yeux

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

Mise en garde GHS

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se laver...soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé

Porter des gants de protection/vêtements de protection/protection des yeux/protection du visage

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et lui permettre de respirer confortablement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire - continuer à rincer.

En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux.

En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé.

Dangers non classifiés autrement ni couverts par le SGH – Aucun

SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

NUMÉRO CAS	NOM CHIMIQUE	PLAGE % POIDS
64742-94-5	Naphta, aromatique lourd	25-50%
111109-77-4	Éther diméthylque de dipropylène glycol	25-50%
66028-15-7	Revêtement polymère à haut poids moléculaire	25-50%

SECTION 4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Avis Général: Les secouristes sont tenus de faire attention à leur propre protection et d'utiliser les vêtements de protection recommandés (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). Si un potentiel d'exposition existe, se référer à la section 8 pour l'équipement de protection individuelle spécifique.

Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais ; en cas d'effets, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Retirer immédiatement toute substance de la peau en la lavant avec du savon et beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés pendant le lavage. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Jeter les articles qui ne peuvent pas être décontaminés, notamment les articles en cuir tels que les chaussures, les ceintures et les bracelets de montre.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact après les 1 à 2 premières minutes et continuer à rincer pendant plusieurs minutes supplémentaires. En cas d'effets, consulter un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

Ingestion: En cas d'ingestion, consulter un médecin. Ne pas faire vomir à moins que le personnel médical ne le demande.

Symptômes et effets les plus importants, tant aigus que différés: Outre les informations figurant aux rubriques Description des mesures de premiers secours (ci-dessus) et Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires (ci-dessous), tout autre symptôme ou effet important est décrit à la Section 11 : Informations toxicologiques.

Indiquer si des soins médicaux immédiats et un traitement spécial sont nécessaires.

Remarques à l'intention du médecin : Pas d'antidote spécifique. Le traitement de l'exposition doit être orienté vers le contrôle des symptômes et de l'état clinique du patient.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Brouillard d'eau ou pulvérisation légère. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Les mousses résistantes à l'alcool (type ATC) sont préférables. Les mousses synthétiques d'usage général (y compris les AFFF) ou les mousses protéiniques peuvent fonctionner, mais seront moins efficaces.

Moyens d'extinction inappropriés: aucune donnée disponible.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: En cas d'incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent inclure et ne sont pas limités à: Le monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Dangers Exceptionnels D'Incendie et d'Explosion: Le conteneur peut se rompre en raison de la production de gaz en cas d'incendie. Une violente produit de vapeur ou une éruption peut se produire lors de l'application d'un jet d'eau direct sur des liquides chauds.

Conseils aux pompiers

Procédures de Lutte contre l'Incendie: Maintenir les personnes à l'écart. Isoler le feu et empêcher toute entrée non nécessaire. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu et la zone touchée par le feu jusqu'à ce que le feu soit éteint et que le danger de rallumage soit passé. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé ou d'une distance sûre. Envisager l'utilisation de porte-tuyaux non habités ou de buses de contrôle. Retirer immédiatement tout le personnel de la zone en cas de bruit ascendant provenant du dispositif de sécurité de l'évent ou de décoloration du récipient. Les liquides en feu peuvent être éteints par dilution avec de l'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau direct. Risque de propagation du feu. Éloigner le contenant de la zone d'incendie si cela est possible sans

danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les rinçant à l'eau pour protéger le personnel et minimiser les dommages matériels.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive et des vêtements de protection contre le feu (comprenant un casque, un manteau, un pantalon, des bottes et des gants de pompier). Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou n'est pas utilisé, combattez le feu depuis un endroit protégé ou une distance sûre.

SECTION 6 – LIBÉRATION OU LE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL DU PRODUIT

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Isoler la zone. Se reporter à la section 7, Manipulation, pour des mesures de précaution supplémentaires. Tenir le personnel à l'écart des zones basses. Empêcher le personnel non nécessaire et non protégé d'entrer dans la zone. Ne pas fumer dans la zone. Utiliser un équipement de sécurité approprié. Pour plus d'informations, se référer à la section 8, Contrôle d'exposition et protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher toute pénétration dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et/ou les eaux souterraines. Voir la section 12, Informations écologiques.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage: Petits déversements : Absorber avec des matériaux tels que : Du sable. Vermiculite. Collecter dans des récipients appropriés et correctement étiquetés. Déversements importants : Contenir le produit déversé si possible. Pomper dans des récipients appropriés et correctement étiquetés. Voir la section 13, Considérations relatives à l'élimination, pour des informations supplémentaires.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sûre : Éviter le contact avec les yeux. Se laver soigneusement après la manipulation. Les conteneurs, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas couper, percer, meuler, souder ou effectuer des opérations similaires sur ou près des conteneurs vides. Les déversements de ces matières organiques sur des isolants fibreux chauds peuvent entraîner un abaissement des températures d'auto-inflammation et éventuellement une combustion spontanée. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Voir la section 8, MESURES DE CONTRÔLE D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE.

Conditions pour un entreposage sûr: Stocker dans le(s) matériau(x) suivant(s): Acier au carbone. Acier inoxydable. Fûts en acier à revêtement phénolique. Ne pas stocker dans : L'aluminium. Le cuivre. Le fer galvanisé. L'acier galvanisé. Voir la section 10 pour des informations plus spécifiques.

Stabilité de l'entreposage

Fûts en acier. 24 mois

SECTION 8 – MESURES DE CONTRÔLE D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Paramètres de contrôle

Ingrédients avec Limites d'Exposition Professionnelle (US)

<u>Nom</u>	<u>%</u>	<u>ACGIH TLV- TWA</u>	<u>ACGIH TLV- STEL</u>	<u>OSHA PEL- TWA</u>	<u>OSHA PEL- CEILING</u>	<u>OEL Note</u>
Naphta, aromatique lourd	25-50%	N/E	N/E	N/E	N/E	
Éther diméthylrique de dipropylène glycol	25-50%	20 ppm	N/E	N/E	N/E	
Revêtement polymère	25-50%	N/E	N/E	N/E	N/E	

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES : Se référer aux limites d'exposition réglementaires locales du pays/région pour la main-d'œuvre.

Contrôle d'exposition

Contrôles techniques: Utiliser une ventilation locale par aspiration, ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les niveaux dans l'air en dessous des exigences ou des directives de limites d'exposition. S'il n'y a pas d'exigences ou de directives applicables en matière de limites d'exposition, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.

Mesures de protection individuelles

Protection des yeux/du visage : Utiliser des lunettes de sécurité (avec écrans latéraux).

Protection de la peau

Protection des mains : Utiliser des gants chimiquement résistants à ce matériau lorsqu'un contact prolongé ou fréquemment répété peut se produire. Exemples de matériaux préférés pour la barrière des gants : Le caoutchouc butyle. Alcool Éthylvinyle Stratifié ("EVAL"). Exemples de matériaux de barrière acceptables pour les gants : Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle").

AVIS : La sélection d'un gant spécifique pour une application particulière et la durée d'utilisation sur un lieu de travail doit également prendre en compte tous les facteurs pertinents du lieu de travail tels que, mais sans s'y limiter : Les autres produits chimiques susceptibles d'être manipulés, les exigences physiques (protection contre les coupures/piqûres, dextérité, protection thermique), les réactions corporelles potentielles aux matériaux du gant, ainsi que les instructions / spécifications fournies par le fournisseur du gant.

Autre protection : Porter des vêtements propres et couvrant le corps.

Protection des voies respiratoires: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il existe un potentiel de dépassement des exigences ou des directives relatives aux limites d'exposition. S'il n'y a pas d'exigences ou de directives applicables en matière de limites d'exposition, portez une protection respiratoire lorsque des effets indésirables, tels qu'une irritation ou une gêne respiratoire, ont été ressentis, ou lorsque cela est indiqué par votre processus d'évaluation des risques. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire n'est nécessaire; toutefois, en cas d'inconfort, utilisez un appareil respiratoire à épuration d'air approuvé. Les types de respirateurs à épuration d'air suivants devraient être efficaces : Cartouche de vapeur organique.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

APPARENCE	: Incolore
ÉTAT PHYSIQUE	: LIQUIDE
INTERVALLE D'ÉBULLITION	: 347-685°F (175-363°C)
DENSITÉ DE VAPEUR	: Plus lourd que l'air
ODEUR	: Douce
SEUIL OLFACTIF	: N.E.
TAUX D'ÉVAPORATION	: Plus lent que celui de l'acétate de butyle.
SOLUBILITÉ DANS L'EAU	: Non soluble
POINT DE CONGÉLATION	: -49- -96°F (-45- -71°C)
GRAVITÉ SPÉCIFIQUE	: 0.9505
PRESSION DE VAPEUR	: <1.0 mm Hg @ 68°F (20°C)
pH	: N.E.
% VOLATILE PAR VOLUME	: 74.54%
POINT D'ÉCLAIR	: 145°F (63C)
(VASE FERMÉ SETAFLASH)	
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION	: 329°F (165°C)
LIMITE INFÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ	: N.E.
LIMITE SUPÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ	: N.E.
Teneur en COV (g/l)	: 679 g/l

(Voir section 16 pour la légende des abréviations)

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucun danger de réactivité connu dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales

Possibilité de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles. Le produit peut s'oxyder à des températures élevées. La génération de gaz pendant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes fermés.

Matériaux incompatibles : Éviter le contact avec : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : Les produits de décomposition dépendent de la température, de l'apport d'air et de la présence d'autres matériaux. Les produits de décomposition peuvent inclure et ne sont pas limités à : Aldéhydes. Cétones. Acides organiques, dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), et fumées et gaz irritants.

SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë :**

Oral LD50	: N/D
Inhalation LC50	: N/D.
Irritation	: Inconnu
Corrosivité	: Inconnu
Sensibilisation	: Inconnu
Toxicité à doses répétées	: Inconnu
Cancérogénicité	: Inconnu
Mutagénicité	: Inconnu
Toxicité pour la reproduction	: Inconnu

Si aucune information n'est disponible dans la section Toxicité aiguë ci-dessus, cela signifie que les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<u>NUMÉRO CAS</u>	<u>NOM CHIMIQUE</u>	<u>Oral LD50</u>	<u>Dermal LD50</u>	<u>Vapor LC50</u>
64742-94-5	Naphta, aromatique lourd		500 µL/24h douce derme lapin >2 ml/kg Peau, lapin	>590mg/m ³ /4h inhalation, rat
111109-77-4	Éther diméthyle de dipropylène glycol	3,300 mg/kg rat	> 2,000 mg/kg rat	>5.25 mg/l 4h rat – aucun décès
12-07-2	2-butoxy ethyl acetate	1,800 mg/kg rat	1,500 mg/kg lapin	ND

Corrosion/irritation de la peau

Une exposition prolongée n'est pas susceptible de provoquer une irritation cutanée significative.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une légère irritation des yeux.
Des lésions cornéennes sont peu probables.

Sensibilisation

Le contact avec la peau peut provoquer une réaction allergique cutanée chez une petite proportion d'individus.

Pour la sensibilisation respiratoire :

Aucune donnée pertinente retrouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition unique)

L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants :

Glandes surrénales

Reins

Foie

Cancérogénicité – Aucune donnée pertinente retrouvée.

Tératogénicité

S'est révélé toxique pour le fœtus chez les animaux de laboratoire à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations de naissance chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction - Dans les études sur les animaux, n'a pas interféré avec la reproduction.

Mutagénicité

Les études de toxicité génétique in vitro ont été négatives. Les études de toxicité génétique sur les animaux étaient négatives.

Danger d'aspiration

D'après les propriétés physiques, il est peu probable que ce produit présente un risque d'aspiration.

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Les informations écotoxicologiques sur ce produit ou ses composants figurent dans cette section lorsque de telles données sont disponibles.

Toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons

Le produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques sur une base aiguë. (LC50/EC50/EL50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles testées).

CL50, *Poecilia reticulata* (guppy), test statique, 96 heures, > 1,000 mg/l

CSEO sublétales, *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel), test d'écoulement, 14 heures, > 300 mg/l.

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CL50, *Daphnia magna* (puce d'eau), test statique, 24 Heures, > 1,000 mg/l

Toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

CSEO, *Daphnia magna* (puce d'eau), test semi-statique, 21 jours, nombre de descendants, 10 mg/l

CMEQ, *Daphnia magna* (puce d'eau), test semi-statique, 21 jours, nombre de descendants, 32 mg/l.

MATC (Niveau Maximum Acceptable de Toxicité), *Daphnia magna* (Puce d'eau), test semi-statique, 21 j, nombre de descendants, 18 mg/l

Toxicité pour les organismes endogés

CL50, *Eisenia fetida* (vers de terre), 14 j, survie, > 1,000 mg/kg

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Le matériau est intrinsèquement biodégradable (atteint > 20% de biodégradation dans le(s) test(s) de l'OCDE pour la biodégradabilité intrinsèque). Sur la base des lignes directrices strictes de l'OCDE, ce matériau ne peut pas être considéré comme facilement biodégradable ; cependant, ces résultats ne signifient pas nécessairement que le matériau n'est pas biodégradable dans des conditions environnementales.

Période de 10 jours : Échec

Biodégradation: 18 – 32 %

Temps d'exposition : 28 jours

Méthode : Ligne directrice 301B de l'OCDE ou équivalent

Période de 10 jours : Non Applicable

Biodégradation: 25 %

Temps d'exposition: 28 d

Méthode: Ligne directrice 302B de l'OCDE ou équivalent

Demande Théorique en Oxygène : 2.17 mg/mg

Photo dégradation

Type d'essai : Demi-vie (photolyse indirecte)

Sensibilisateur : Radicaux OH

Demi-vie atmosphérique : 3.8 Heure

Méthode : Estimée.

Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Le potentiel de bio concentration est faible (BCF < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage : n-octanol/eau(log Pow) : 0,42 Mesuré

Facteur de bio concentration (BCF) : 4 *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel) 43 j Mesuré

Mobilité dans le sol

En raison de sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir de plans d'eau naturels ou de sols humides ne devrait pas être un processus de devenir important. Le potentiel de mobilité dans le sol est très élevé (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage (Koc) : 2 Estimé.

SECTION 13 - MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination: NE PAS JETER DANS LES ÉGOUTS, SUR LE SOL OU DANS UN PLAN D'EAU. Toutes les pratiques d'élimination doivent être conformes à toutes les lois et réglementations fédérales,

Produit: **EC137**

v1.1 Date de Préparation: 02/04/2016

nationales/provinciales et locales. Les réglementations peuvent varier selon les endroits. La caractérisation des déchets et la conformité aux lois applicables relèvent de la seule responsabilité du producteur de déchets. EN TANT QUE FOURNISSEUR, NOUS N'AVONS AUCUN CONTRÔLE SUR LES PRATIQUES DE GESTION OU LES PROCÉDÉS DE FABRICATION DES PARTIES QUI MANIPULENT OU UTILISENT CE MATÉRIAU. LES INFORMATIONS PRÉSENTÉES ICI CONCERNENT UNIQUEMENT LE PRODUIT TEL QU'IL EST EXPÉDIÉ DANS SON ÉTAT PRÉVU, TEL QUE DÉCRIT DANS LE PRÉSENT DOCUMENT.

L'ÉTAT PRÉVU TEL QUE DÉCRIT DANS LA SECTION DE LA FDS : Informations sur la composition. POUR LE PRODUIT NON UTILISÉ ET NON CONTAMINÉ, les options préférentielles comprennent l'envoi à un incinérateur ou autre dispositif de destruction thermique autorisé.

SECTION 14 - LES INFORMATIONS DE TRANSPORT

DÉPARTEMENT DE TRANSPORT(US)

Nom d'expédition exact	Non Réglementé
Numéro ONU	NA
Classe	NA
Groupe d'emballage	NA

Classification pour le transport maritime (IMO-IMDG) :

Non réglementé pour le transport

Consultez les règlements de l'OMI avant de transporter du vrac océanique

Transport en vrac

conformément à l'annexe I ou II

de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC

Classification pour le transport aérien (IATA/ICAO) : Non réglementé pour le transport

Ces informations ne sont pas destinées à transmettre toutes les exigences/informations réglementaires ou opérationnelles spécifiques relatives à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des réglementations. Des informations supplémentaires sur les systèmes de transport peuvent être obtenues auprès d'un représentant autorisé des ventes ou du service clientèle. Il incombe à l'organisme de transport de respecter toutes les lois, réglementations et règles applicables au transport du produit.

SECTION 15 - REGLEMENTATIONS

Norme de communication des risques de l'OSHA

Ce produit est un "Produit Chimique Dangereux" tel que défini par la norme OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 Title III (Emergency Planning and Community Right-to-Know Act of 1986) Sections 311 et 312

Risque d'incendie

Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 Titre III (Planification des mesures d'urgence et Community Right-to-Know Act of 1986) Section 313

Ce matériau ne contient aucun composant chimique dont le numéro CAS connu dépasse le seuil de déclaration (De Minimis). Ce matériau ne contient aucun composant chimique dont le numéro CAS connu dépasse le seuil de déclaration (De Minimis) établi par la section 313 du titre III de la SARA.

Loi sur le droit à la connaissance des travailleurs et des communautés de Pennsylvanie :

À notre connaissance, ce produit ne contient pas de produits chimiques à des niveaux qui nécessitent un rapport en vertu de cette loi.

Proposition 65 de la Californie (Loi de 1986 sur la sécurité de l'eau potable et l'application des lois sur les produits toxiques)

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée connue de l'État de Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres dommages à la reproduction, à des niveaux qui nécessiteraient un avertissement en vertu de la loi.

Inventaire TSCA des États-Unis (TSCA)

Tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences de l'inventaire des substances chimiques de l'U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA).

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Système de Classification des Risques

NFPA

CLASSEMENT - SANTÉ: 1 INFLAMMABILITÉ: 2 RÉACTIVITÉ: 0

Révision

Numéro d'identification: FDS EB137

Date d'émission : 02/04/2016 / Version: 1.1

Raisons de la révision: Corriger les informations relatives au transport

Date de révision de la FDS précédente:
02/01/2016

LÉGENDE: N.A. - Non Applicable , N.E. - Non Établi,
N.D. - Non Déterminé

Source d'information et références

Cette FDS a été préparée par les services de réglementation des produits et les groupes de communication des risques à partir d'informations fournies par des références internes et des références externes fournies par nos fournisseurs à la société.

EVERBRITE ,INC. demande instamment à chaque client ou destinataire de cette FDS de l'étudier attentivement et de consulter les experts appropriés, si nécessaire ou approprié, pour prendre conscience et comprendre les données contenues dans cette FDS et tous les dangers associés au produit. Les informations contenues dans ce document sont fournies de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date d'entrée en vigueur indiquée ci-dessus. Toutefois, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée. Les exigences réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent varier d'un endroit à l'autre. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à toutes les lois fédérales, étatiques, provinciales ou locales. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, il est du devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à une utilisation sûre de ce produit. En raison de la multiplication des sources d'information telles que les FDS spécifiques des fabricants, nous ne sommes pas et ne pouvons pas être responsables des FDS obtenues d'une autre source que nous-mêmes. Si vous avez obtenu une FDS d'une autre source ou si vous n'êtes pas sûr que la FDS que vous avez est actuelle, veuillez nous contacter pour obtenir la version la plus récente.

<FINDELAFDS>